FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME COMMUNALE POUR L'INSTALLATION D'UN CHAUFFE EAU SOLAIRE

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE REQUÉRANT

A compléter en lettres capitales d'imprimerie

NOM :

PRENOM :

AGISSANT POUR LE COMPTE DE (a) :

RUE : **N°:**

LOCALITE : **CODE POSTAL :**

TELEPHONE N° PRIVE : **BUREAU:**

N° DE TVA:

N° DE COMPTE **IBAN** BE ☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐

BIC ☐☐☐☐ ☐☐☐☐

ADRESSE DE L'INSTALLATION SI DIFFERENTE DE CI-DESSUS

RUE : **N°:**

LOCALITE : **CODE POSTAL :**

(a) Indiquez, le cas échéant, le nom de la société ou de l'organisme demandeur.
(b) Le titulaire du numéro de compte doit être la personne à qui la facture de l'installation a été adressée sauf cession directe à l'installateur.

2. DECLARATION DU REQUÉRANT

Le soussigné sollicite une prime communale forfaitaire de maximum **250,00 €** pour l'installation de chauffe-eau solaire, et déclare avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'octroi de la prime et y souscrire sans réserve.

Fait de bonne foi à , le

Signature du requérant

Documents à joindre, voir verso

PIÈCES A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT A LA PRÉSENTE DEMANDE

1. la notification (ou toute preuve officielle) de l'octroi de la prime régionale par la Région wallonne
2. la copie du formulaire de la demande de prime régionale, dûment complété
3. la copie des factures d'achat et d'installation ainsi que des preuves de paiement
4. une photographie de l'installation avant et après l'exécution des travaux
5. une copie du Permis d'Urbanisme si nécessaire
6. la copie du formulaire dûment complété d'attestation de cession de prime du demandeur au profit de l'installateur, le cas échéant ;

Le dossier constitué du formulaire complété et des documents réclamés doit parvenir, dans un délai d'un an maximum mois après réception de la notice de recevabilité de la Région wallonne, à l'adresse suivante :

Administration communale de Spa
Service Énergie
Rue de l'Hôtel de Ville, 44
4900 SPA

Après vérification de la complétude du dossier, celui-ci sera soumis à l'accord du Collège Communal.

La décision d'octroi vous sera alors communiquée avec la délibération du Collège Communal.

Une décision rapide ne peut vous être assurée que si votre collaboration est acquise pour une constitution correcte et complète de votre dossier.

N'hésiter pas à demander un conseil auprès du Service Énergie au 087 795 375 ou par courriel à l'adresse suivante : energie@villedespa.be